

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 148 (2003)
Heft: 4

Rubrik: Courier des lecteurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

elles doivent permettre de faire face à des événements extraordinaires. Dans ces cas, les personnes engagées devraient pouvoir se concentrer sur leurs domaines de compétence. Au sein des organisations d'intervention, il faut réaliser une décentralisation en matière de personnel. La réforme «Armée XXI» favorise ce processus. Une réduction des effectifs n'affaiblit pas la protection civile, elle fortifie les partenaires. Tous ceux qui, à l'âge de 40 ans, sont libérés de l'obligation de servir dans protection civile restent à la disposition des organisations partenaires. Ils peuvent même être libérés de l'obligation de servir avant ce délai.

3. Une conduite cohérente

Ces dernières années, les structures de commandement

sont devenues toujours plus compliquées. D'après la nouvelle conception, un état-major de crises sera responsable de planifier et de coordonner les interventions, ainsi que d'organiser des entraînements périodiques. Connaissance des lieux et rapports personnels parmi les membres de l'état-major renforcent les capacités des organes de conduite.

4. Près du peuple et financièrement supportable

En règle générale, les catastrophes et les sinistres ne touchent pas l'ensemble du pays mais un endroit ou une région. La responsabilité l'engagement des partenaires incombe aux cantons. La nouvelle Loi signifie pour les cantons davantage d'obligations et de coûts mais aussi une plus grande liberté

d'action. Lorsqu'il s'agit prendre des mesures standards identiques, c'est la Confédération qui décide et qui assume les coûts.

5. Socialement supportable

La protection civile continue à être fondée sur le système de milice. Il faut donc assumer économiquement et socialement ses services. L'Etat ne doit pas faire servir trop longtemps les astreints, lorsqu'il en a besoin. C'est un devoir des autorités de créer des structures rationnelles en économisant au maximum sur le personnel.

Comité central de la Société suisse des officiers

Courrier des lecteurs

Apports de la formation militaire

Dans la *Revue militaire suisse* de novembre 2002, vous demandiez une contribution concernant les apports de la vie militaire sur la vie professionnelle. Vous me permettrez d'énumérer en termes télégraphiques certains principes qui ne sont, pour la plupart, plus mis en pratique, les cadres n'ayant pas reçu une formation militaire:

– Appréciation de la situation. Quel est mon objectif?

Comment l'atteindre? Budget «Temps» et «Argent»? Il faut consacrer plus de temps à réfléchir!

– Gouverner, c'est prévoir. Prévoir loin et commander court.

– Sens de la mission, du devoir à accomplir.

– Solidarité, esprit d'équipe.

– Modestie du chef, humilité. «Les hommes remportent les victoires, les chefs perdent les batailles» (Antoine de Saint-Exupéry)

– Application des «3C» (commander, contrôler, corriger), même à propos d'une lettre dont l'en-tête est «Monsieur» et dont les salutations sont adressées à «Madame»...

– Ethique, également sociale.

La grave situation économique actuelle démontre le rôle important que peut jouer une formation complémentaire de cadre militaire dans la vie professionnelle. Bien des erreurs auraient pu être évitées!

Un lecteur connu de la rédaction